

FoxDétectives

Notre union fait votre force

www.fox-detectives.com

LE GUIDE

Détective privé : preuve, méthode, vérité.

Ce qui est recevable devant un juge, comment choisir votre enquêteur, comment se déroule une enquête, et ce qu'un détective peut réellement faire pour vous.

Un guide pratique pour les particuliers et les entreprises
Agrément CNAPS **AUT-075-2118-12-24-20190726925**

Vous avez un doute. Vous cherchez la preuve.

Un conjoint qui s'absente sans raison. Un salarié en arrêt maladie qui travaille ailleurs. Un débiteur qui prétend n'avoir plus rien. Un associé qui détourne. Dans tous ces cas, vous ressentez la même chose : une certitude intime, mais aucune preuve solide entre les mains.

Et c'est là que tout se joue. **Un soupçon ne se plaide pas. Une preuve, oui.**

La plupart des gens qui nous appellent ont déjà essayé de trouver seuls. Ils ont suivi une voiture. Fouillé un téléphone. Posé une caméra. Parfois ils ont trouvé quelque chose. Mais presque toujours, cette preuve est inutilisable devant un juge. Pire : elle peut se retourner contre eux.

La vraie question n'est pas « est-ce vrai ? »

C'est : « est-ce que je pourrai le prouver, légalement, devant un tribunal ? »

C'est exactement à cette question que ce guide répond.

Ce guide a été écrit par des professionnels agréés par le CNAPS, l'autorité de tutelle qui encadre notre métier en France. Il ne vous vend rien. Il vous explique. Comment fonctionne la preuve. Ce qu'un détective a le droit de faire, et ce qu'il n'a pas le droit de faire. Comment reconnaître un vrai professionnel d'un amateur qui vous met en danger. Et comment se déroule, concrètement, une enquête du premier appel au rapport final.

Prenez le temps de le lire. Vingt minutes ici peuvent vous éviter des mois d'erreurs, et des milliers d'euros de procédure perdue.

L'équipe Fox Détectives

SOMMAIRE

Ce que vous allez trouver

Introduction — Vous avez un doute. Vous cherchez la preuve.

1 La preuve devant un juge

Malentendu, vocabulaire, revirement de 2023, risques, force du rapport

2 Vous êtes un particulier

Infidélité, pension, garde, recherche de personne

3 Vous êtes une entreprise

Arrêt maladie, concurrence déloyale, solvabilité, recouvrement

En pratique — trois situations réelles

Guide par situation — votre affaire en détail

Les erreurs qui ruinent un dossier

4 Avant de mandater : les 7 questions à poser

Le test qui sépare le professionnel de l'amateur

5 Comment se déroule une enquête

Du premier appel au rapport opposable

6 Ce qu'un détective peut faire, et ne fera jamais

Le vrai périmètre légal du métier

Un métier encadré par l'État

Vrai ou faux — les idées reçues

Questions fréquentes

Nos tarifs, en toute transparence

Lexique — les mots à connaître

Votre check-list avant de mandater

Vos prochaines étapes — parler à un enquêteur

PARTIE 1

La preuve

Ce qui est recevable devant un juge, et pourquoi la méthode change tout.

PARTIE 1

La preuve devant un juge

Ce qui est recevable, ce qui ne l'est pas, et pourquoi ça change tout.

Le grand malentendu sur la preuve

Voici l'erreur qui coûte le plus cher, et elle est presque universelle. Les gens pensent qu'une preuve, c'est quelque chose de vrai. Le juge, lui, ne raisonne pas comme ça. Pour un tribunal, une preuve est un élément qui respecte deux conditions à la fois : il doit démontrer un fait, et il doit avoir été obtenu dans le respect de la loi.

Une photo qui montre clairement votre conjoint avec quelqu'un d'autre peut être *totale*ment vraie et **totale**ment inutilisable si vous l'avez obtenue en entrant illégalement chez lui, en le pistant avec un traceur GPS posé sans droit, ou en piratant son téléphone. La vérité ne suffit pas. C'est la manière de l'établir qui décide de tout.

À retenir

Une preuve vraie mais obtenue illégalement peut être rejetée par le juge. Et celui qui l'a produite peut, en plus, être poursuivi.

C'est précisément pour cette raison que le métier de détective privé existe et qu'il est encadré par l'État. Un détective agréé sait où passe la ligne. Il collecte des éléments qui tiennent devant un juge, parce qu'il connaît les règles du jeu probatoire mieux que quiconque.

Preuve licite, illicite, déloyale : le vocabulaire du juge

Trois mots reviennent en permanence dès qu'on parle de preuve. Les confondre, c'est prendre le risque de tout perdre. Voici ce qu'ils signifient réellement.

La preuve licite

C'est une preuve obtenue dans le respect de la loi. Une observation faite depuis la voie publique. Un constat d'huissier. Un document que vous possédez légitimement. Une attestation de témoin. Un rapport d'enquête réalisé par un professionnel agréé. C'est le terrain solide sur lequel se construit un dossier.

La preuve illicite

C'est une preuve obtenue en violant une loi ou un droit fondamental. Pirater une messagerie, poser un mouchard GPS sur un véhicule qui ne vous appartient pas, s'introduire dans un domicile,

produire des données volées. Ces procédés sont non seulement fragiles au procès, mais ils constituent souvent des infractions pénales en eux-mêmes.

La preuve déloyale

C'est une preuve obtenue par un stratagème, un piège, un enregistrement clandestin à l'insu de la personne. Ce n'est pas forcément illégal au sens pénal, mais c'est obtenu par ruse. Pendant très longtemps, la justice française rejetait systématiquement ce type de preuve dans les procès civils. Ce point vient de changer, et c'est capital.

Le revirement de décembre 2023 qui change tout

Le 22 décembre 2023, la Cour de cassation, réunie en assemblée plénière (sa formation la plus solennelle), a rendu une décision qui bouleverse la matière. **Avant cette date, une preuve déloyale était écartée d'office dans un procès civil.**

Depuis, le juge civil peut désormais accepter une preuve obtenue de manière déloyale, mais à deux conditions strictes et cumulatives : cette preuve doit être **indispensable** pour établir le fait (il n'existait pas d'autre moyen), et l'atteinte portée à la vie privée de l'autre partie doit rester **proportionnée** au but poursuivi.

Ce que dit la Cour de cassation

Le juge met désormais en balance le droit à la preuve d'un côté, et le droit au respect de la vie privée de l'autre. Si la preuve est le seul moyen de faire valoir un droit légitime, et si l'atteinte reste mesurée, elle peut être admise.

Cass. ass. plén., 22 décembre 2023, n° 20-20.648 et n° 21-11.330.

Attention à ne pas mal interpréter cette évolution. Elle n'ouvre pas la porte à tout. Elle ne dit pas « faites ce que vous voulez pour obtenir une preuve ». Elle dit que le juge examinera, au cas par cas, si la preuve était vraiment indispensable et si l'atteinte était mesurée. C'est un tamis, pas un blanc-seing.

Et c'est justement pour cela que la méthode compte plus que jamais. **Un professionnel agréé sait construire une preuve proportionnée, documentée, traçable, qui passera le test du juge. Un amateur ne le sait pas, et prend le risque de tout faire annuler.**

Ce que vous risquez en cherchant la preuve vous-même

On comprend l'impulsion. Le doute ronge, on veut savoir vite, et la technologie donne l'illusion que c'est facile. Un traceur GPS coûte quelques dizaines d'euros. Une application espion se télécharge en trois clics. Le problème, c'est que ces gestes sont, pour la plupart, des infractions pénales.

Les gestes qui vous exposent pénalement

- **Poser un traceur GPS** sur le véhicule d'une personne à son insu : atteinte à la vie privée, jusqu'à un an d'emprisonnement et 45 000 € d'amende.
- **Installer un logiciel espion** sur un téléphone ou un ordinateur : accès frauduleux à un système de traitement de données et atteinte à la vie privée.
- **Lire les messages** d'une messagerie protégée par un mot de passe : violation du secret des correspondances.
- **Enregistrer ou filmer** quelqu'un dans un lieu privé à son insu : atteinte à l'intimité de la vie privée.

Le piège du retour de bâton

En cherchant la preuve par un moyen illégal, vous risquez trois choses en même temps : la preuve est écartée, vous devenez vous-même poursuivable, et vous fragilisez toute votre position dans la procédure. On a vu des conjoints perdre l'avantage dans leur divorce pour avoir posé un mouchard.

Le problème de la crédibilité

Même quand ce que vous faites n'est pas illégal, ça reste souvent inefficace. Vous suivez vous-même votre conjoint : il vous repère au bout de dix minutes, se méfie, et adapte son comportement. Vous prenez une photo floue depuis votre voiture : elle ne prouve rien d'identifiable. Vous notez des horaires sur un carnet : c'est votre parole contre la sienne. Rien de tout cela ne pèse devant un juge.

Pourquoi le rapport d'un détective agréé change la donne

Un détective privé titulaire d'un agrément CNAPS produit un document d'une autre nature. Son rapport d'enquête est un élément de preuve recevable, régulièrement admis par les tribunaux français, à condition d'avoir été établi dans les règles.

Ce qui donne sa force au rapport

- **L'agrément d'État.** Le détective agit sous le contrôle du CNAPS. Sa qualité professionnelle est reconnue et opposable.

- **La légalité des méthodes.** Il observe depuis la voie publique, documente, horodate, sans jamais enfreindre la loi.
- **La traçabilité.** Chaque constatation est datée, située, photographiée. Le rapport raconte une chronologie vérifiable.
- **La neutralité.** Le détective est un tiers professionnel. Son témoignage a un poids que le vôtre, en tant que partie, n'a pas.
- **La proportionnalité.** Il sait calibrer l'enquête pour qu'elle réponde exactement au test posé par les juges depuis 2023.

En une phrase

Vous, vous cherchez la vérité. Un détective agréé, lui, construit une preuve qui tient devant un juge. Ce n'est pas le même métier.

PARTIE 2

Particuliers

Divorce, infidélité, pension, personne à retrouver.

PARTIE 2

Vous êtes un particulier

Divorce, infidélité, pension, personne à retrouver : prouver sans vous piéger.

Cette partie s'adresse à vous si votre situation relève de la vie privée, familiale ou personnelle. Les cas les plus fréquents sont l'infidélité dans un contexte de divorce, les litiges autour de la pension ou de la garde des enfants, et la recherche d'une personne. Pour chacun, la logique est la même : ce n'est pas le doute qui vous fera gagner, c'est la preuve régulière.

Infidélité et divorce : prouver sans se piéger

Depuis la réforme du divorce, la faute n'est plus toujours nécessaire pour divorcer. Mais elle reste déterminante dès qu'il y a un enjeu : prestation compensatoire, garde des enfants, dommages et intérêts, ou simplement rééquilibrer un rapport de force. Et prouver une infidélité, ce n'est pas montrer une photo. C'est établir un comportement, dans la durée, avec des éléments qui tiennent.

Ce qui fonctionne devant le juge aux affaires familiales

- **Un rapport d'enquête** établissant des rencontres régulières, des nuits passées ensemble, une vie commune cachée, documentés depuis la voie publique.
- **Un constat d'huissier** de commissaire de justice, souvent déclenché grâce aux informations rassemblées par le détective.
- **Des attestations** de témoins, recueillies dans les formes légales.

Ce qui vous dessert, voire vous met en danger

- **Fouiller le téléphone de votre conjoint** et produire des captures d'écran : violation du secret des correspondances.
- **Poser un traceur** sur sa voiture : atteinte à la vie privée, et un boomerang dans votre propre procédure.
- **Le suivre vous-même** : vous serez repéré, et vous perdrez l'effet de surprise indispensable à une enquête utile.

Le réflexe qui protège votre dossier

N'essayez pas de constituer la preuve vous-même. Réunissez ce que vous savez déjà (habitudes, adresses, horaires, immatriculation), et confiez la constitution de la preuve à un professionnel agréé. Vous gardez ainsi les mains propres et un dossier solide.

Pension, garde d'enfants, concubinage caché

Beaucoup de litiges familiaux tournent autour d'une situation dissimulée. Un ex-conjoint qui réclame une pension alors qu'il vit en couple et partage ses charges. Un parent qui obtient une garde en cachant sa véritable situation de vie. Un débiteur d'aliments qui prétend n'avoir aucun revenu alors qu'il travaille.

Dans tous ces cas, une enquête peut établir la réalité : une vie de concubinage caractérisée, une activité professionnelle non déclarée, des conditions de vie qui contredisent les déclarations faites au juge. Ces éléments permettent de demander une révision de pension, de contester une garde, ou de rétablir l'équité.

Exemples concrets de missions

- Établir qu'un ex-conjoint vit maritalement pour faire réviser une prestation ou une pension.
- Documenter les conditions réelles d'accueil d'un enfant chez l'autre parent.
- Prouver une activité rémunérée dissimulée qui change le calcul d'une contribution alimentaire.

Retrouver une personne, un débiteur, un héritier

Une personne disparaît de votre vie et vous devez la retrouver. Un débiteur a déménagé sans laisser d'adresse. Un notaire cherche un héritier. Un ami perdu de vue. Ces recherches, quand elles sont menées légalement, font partie du cœur de métier du détective.

Ce qu'une recherche légale permet d'obtenir

- **Une adresse actuelle** vérifiée, en France ou à l'étranger.
- **L'identification d'un employeur**, utile notamment pour une saisie sur salaire.
- **Une enquête de solvabilité** ou de patrimoine avant d'engager une action en recouvrement.

Bon à savoir sur les recherches Fox Détectives

Recherche d'adresse en France : de 120 à 480 € TTC. À l'étranger : de 180 à 720 € TTC.

Recherche d'employeur : de 120 à 540 € TTC. Enquête de solvabilité : à partir de 600 € TTC.

Enquête de patrimoine : à partir de 360 € TTC.

Tarifs indicatifs. Un devis précis est établi après étude de votre dossier.

PARTIE 3

Entreprises

Arrêt maladie abusif, concurrence déloyale, recouvrement.

PARTIE 3

Vous êtes une entreprise

Arrêt maladie abusif, concurrence déloyale, salarié déloyal, recouvrement.

Cette partie s'adresse aux dirigeants, DRH, avocats et services juridiques. En entreprise, un doute non prouvé coûte cher : un salarié déloyal continue de nuire, un arrêt abusif pèse sur la masse salariale, un concurrent capte votre clientèle. La preuve régulière, ici, n'est pas seulement une question de justice : c'est un enjeu financier direct.

Arrêt maladie abusif et travail dissimulé

Un salarié en arrêt maladie exerce une autre activité, tient un commerce, travaille au noir ou pour un concurrent. C'est l'un des cas les plus fréquents. Le contrôle médical de la Sécurité sociale ne suffit pas toujours à l'établir, car il porte sur l'état de santé, pas sur le comportement réel.

Une enquête de terrain peut documenter, depuis la voie publique, l'activité réelle du salarié pendant son arrêt. Le rapport qui en résulte constitue un élément de preuve mobilisable dans une procédure disciplinaire ou prud'homale.

Le contexte juridique de 2023 vous concerne directement

Le revirement de la Cour de cassation du 22 décembre 2023 est né précisément d'un contentieux du travail. Les juges admettent désormais, sous conditions, des preuves autrefois écartées. Un dossier bien construit par un professionnel agréé a plus de chances que jamais de tenir. Mais la proportionnalité reste la clé : d'où l'importance d'une méthode maîtrisée.

Concurrence déloyale et salarié déloyal

Un ancien salarié débauche vos clients en violation de sa clause de non-concurrence. Un commercial monte une structure parallèle pendant qu'il est encore chez vous. Un associé détourne des commandes vers une société qu'il contrôle. Ces situations détruisent de la valeur en silence, et sans preuve, elles restent impunies.

Ce qu'une enquête peut établir

- L'existence d'une activité concurrente exercée pendant le contrat de travail.
- Le détournement de clientèle ou de fournisseurs vers une structure tierce.
- Le non-respect d'une clause de non-concurrence après le départ.
- Les liens dissimulés entre un salarié et une société concurrente.

Solvabilité, patrimoine, recouvrement

Avant d'engager une procédure de recouvrement, une question décide de tout : le débiteur a-t-il de quoi payer ? Poursuivre un débiteur insolvable, c'est dépenser des frais de procédure pour rien. Une enquête de solvabilité et de patrimoine vous permet de décider en connaissance de cause, et d'orienter vos mesures d'exécution là où il y a effectivement des actifs.

Les leviers d'une enquête pré-contentieuse

- **Enquête de solvabilité** : évaluer la capacité réelle du débiteur à payer.
- **Enquête de patrimoine** : identifier les biens saisissables (comptes, immobilier, parts sociales).
- **Recherche d'employeur** : préparer une saisie sur rémunération.

Un partenaire pour vos avocats

Nous travaillons régulièrement en coordination avec des cabinets d'avocats et des services juridiques. Le rapport d'enquête vient nourrir la stratégie contentieuse et se glisse naturellement dans un dossier de plaidoirie. Pour les besoins B2B récurrents, notre structure dédiée aux entreprises, RIF Détective, prend le relais.

Des situations réelles

Trois affaires anonymisées pour illustrer ce qu'une enquête change concrètement.

Les exemples qui suivent sont représentatifs des affaires que nous traitons. Les détails ont été modifiés pour préserver la confidentialité, mais la logique d'intervention est fidèle à la réalité.

Un divorce bloqué par un soupçon

La situation. Madame soupçonne son mari d'entretenir une relation cachée et de préparer un départ. Elle n'a aucune preuve, seulement des absences répétées et des explications qui ne tiennent pas.

Notre intervention. Surveillance discrète sur plusieurs journées depuis la voie publique. Constatation de rencontres régulières et de nuits passées à une même adresse. Rapport horodaté et documenté.

Le résultat. Le rapport, versé au dossier par son avocat, a permis d'appuyer une demande de divorce dans de meilleures conditions, sans que la preuve puisse être contestée sur sa légalité.

Un arrêt maladie qui cache une activité

La situation. Un employeur constate qu'un salarié en arrêt maladie longue durée est aperçu travaillant sur des chantiers pour son propre compte.

Notre intervention. Enquête de terrain documentant, depuis l'espace public, l'activité réelle du salarié pendant ses heures d'arrêt, sur plusieurs jours.

Le résultat. Le dossier a fourni à l'entreprise les éléments nécessaires pour engager une procédure disciplinaire sur une base solide, en s'appuyant sur un rapport professionnel opposable.

Un débiteur introuvable et « insolvable »

La situation. Une société détient une créance reconnue, mais le débiteur a disparu et se déclare sans ressources. Le recouvrement semble perdu.

Notre intervention. Recherche d'adresse actualisée, identification de l'employeur et enquête de patrimoine révélant des actifs non déclarés.

Le résultat. L'entreprise a pu relancer une procédure d'exécution ciblée sur des biens réellement saisissables, transformant une créance jugée perdue en recouvrement effectif.

GUIDE

Par situation

Votre affaire en détail : prouvable, méthode, tarif indicatif.

GUIDE PAR SITUATION

Votre affaire, en détail

Pour chaque cas fréquent : ce qui est prouvable, comment, et à quel coût indicatif.

Chaque type d'affaire a sa logique. Cette section détaille les cinq situations que nous traitons le plus souvent. Repérez la vôtre : vous saurez précisément ce qu'une enquête peut vous apporter.

Adultère et infidélité

Le cas le plus fréquent chez les particuliers, souvent lié à un divorce.

Ce qu'une enquête peut établir

- Des rencontres régulières avec une tierce personne, constatées dans le temps.
- Des nuits passées à une même adresse, révélant une relation installée.
- Une double vie ou un concubinage caché, avec ses habitudes propres.

Comment nous procédons

Nous procédons par surveillance et filature discrètes, depuis l'espace public, sur plusieurs journées pour établir un comportement et non un instant isolé. Chaque constatation est horodatée et photographiée. Le rapport peut être complété par un constat de commissaire de justice.

Tarif indicatif

Surveillance à partir de 380 € TTC la demi-journée (4 h). Devis précis selon l'affaire.

Arrêt maladie abusif

Un salarié en arrêt exerce en réalité une autre activité.

Ce qu'une enquête peut établir

- L'exercice d'une activité professionnelle pendant un arrêt de travail.
- Un travail au noir ou pour un concurrent pendant la période indemnisée.
- Une incohérence entre l'état de santé déclaré et l'activité réelle constatée.

Comment nous procédons

Nous documentons, depuis la voie publique, l'activité réelle du salarié sur plusieurs jours. Le rapport, opposable, appuie une procédure disciplinaire ou prud'homale. Le contexte jurisprudentiel de 2023 renforce l'intérêt d'un dossier bien construit et proportionné.

Tarif indicatif

Surveillance forfaitaire, à partir de 380 € TTC la demi-journée. Devis après étude du dossier.

Recherche de personne

Retrouver un débiteur, un héritier, un proche perdu de vue.

Ce qu'une enquête peut établir

- L'adresse actuelle d'une personne, en France ou à l'étranger.
- L'identification de l'employeur d'un débiteur, en vue d'une saisie.
- La localisation d'un héritier dans le cadre d'une succession.

Comment nous procédons

Nous menons la recherche par des sources légales et des recoupements méthodiques. Le résultat vous est remis sous forme d'un rapport vérifié, exploitable pour une démarche administrative ou judiciaire.

Tarif indicatif

Recherche d'adresse en France de 120 à 480 € TTC ; à l'étranger de 180 à 720 € TTC.

Concurrence déloyale et salarié déloyal

Un salarié ou un ancien collaborateur nuit à votre entreprise.

Ce qu'une enquête peut établir

- Une activité concurrente exercée pendant le contrat de travail.
- Le détournement de clientèle ou de fournisseurs vers une structure tierce.
- Le non-respect d'une clause de non-concurrence après le départ.

Comment nous procédons

Nous établissons les liens et les faits par observation et recoupement, dans un cadre strictement légal. Le rapport documente la réalité de l'activité déloyale et nourrit la stratégie contentieuse de votre avocat.

Tarif indicatif

Sur devis, selon l'ampleur des investigations. Étude préalable du dossier systématique.

Solvabilité et patrimoine

Savoir si un débiteur peut payer avant d'engager des frais.

Ce qu'une enquête peut établir

- La capacité financière réelle d'une personne ou d'une société.
- Les biens saisissables : immobilier, comptes, parts sociales.
- L'employeur d'un débiteur, pour préparer une saisie sur rémunération.

Comment nous procédons

Nous réalisons l'enquête par des sources légales et un travail de recoupement patrimonial. Vous décidez ensuite en connaissance de cause d'engager, ou non, une procédure d'exécution ciblée sur des actifs réels.

Tarif indicatif

Enquête de solvabilité à partir de 600 € TTC ; enquête de patrimoine à partir de 360 € TTC.

À NE PAS FAIRE

Les erreurs qui ruinent un dossier

Sept réflexes naturels, mais qui se retournent contre vous.

Quand le doute s'installe, on veut agir vite. C'est humain. Mais certains réflexes, en apparence anodins, détruisent une preuve ou vous exposent. Voici les plus fréquents, et le bon geste à adopter à la place.

ERREUR N°1

Suivre soi-même la personne

Vous connaissez la personne, elle vous connaît. Au bout de quelques minutes, elle vous repère, se méfie et adapte son comportement. Vous perdez l'effet de surprise, seul garant d'une observation authentique.

Ce qu'il faut faire à la place

Confiez la filature à un professionnel inconnu de la personne, formé à rester invisible.

ERREUR N°2

Fouiller un téléphone ou une messagerie

Accéder aux messages protégés de quelqu'un est une violation du secret des correspondances. La preuve est illégale, inutilisable, et vous devenez poursuivable. C'est un piège classique.

Ce qu'il faut faire à la place

Réunissez seulement ce que vous savez déjà et laissez le professionnel constituer une preuve légale.

ERREUR N°3

Poser un traceur GPS

Un mouchard sur un véhicule qui ne vous appartient pas est une atteinte à la vie privée, punie par la loi. Dans un divorce, ce geste peut se retourner entièrement contre vous.

Ce qu'il faut faire à la place

L'observation physique légale, menée depuis l'espace public, établit les mêmes déplacements sans le risque.

ERREUR N°4

Attendre trop longtemps

Plus vous attendez, plus les traces s'effacent, les habitudes changent, les témoins oublient. Le temps joue souvent contre la preuve.

Ce qu'il faut faire à la place

Dès que le doute est sérieux, prenez un premier avis. Un échange confidentiel ne vous engage à rien.

ERREUR N°5

Confronter la personne trop tôt

Annoncer vos soupçons avant d'avoir la preuve met la personne en alerte. Elle efface, se protège, et rend l'enquête bien plus difficile.

Ce qu'il faut faire à la place

Gardez le silence jusqu'à disposer d'un dossier solide. La discrétion est votre meilleure alliée.

ERREUR N°6

Choisir sur le seul critère du prix

Le moins cher est souvent le moins qualifié, parfois le non-agréé. Une preuve annulée, c'est tout le budget perdu, et le risque juridique en prime.

Ce qu'il faut faire à la place

Choisissez sur l'agrément, la méthode et le sérieux. Demandez toujours le numéro CNAPS.

ERREUR N°7

Croire qu'un soupçon suffira au juge

Une conviction intime, aussi forte soit-elle, ne se plaide pas. Sans preuve régulière, votre parole ne pèse pas face à celle de l'autre partie.

Ce qu'il faut faire à la place

Transformez le doute en fait établi grâce à un rapport d'enquête opposable.

PARTIE 4

Bien choisir

Les 7 questions qui séparent le professionnel de l'amateur.

PARTIE 4

Avant de mandater : les 7 questions à poser

Le test simple qui sépare le vrai professionnel de l'amateur qui vous met en danger.

Le métier de détective privé est réglementé en France depuis la loi du 12 juillet 1983. Exercer sans agrément est illégal. Pourtant, le marché reste peuplé d'acteurs approximatifs, voire de personnes qui travaillent sans aucune autorisation. Confier votre affaire à l'un d'eux, c'est risquer une preuve inutilisable, un dépassement de budget, et parfois votre propre mise en cause.

Posez ces sept questions avant de signer quoi que ce soit. Un vrai professionnel y répond sans hésiter et sans se vexer. Un amateur se trouble, esquive, ou promet l'impossible.

QUESTION 1

Êtes-vous agréé par le CNAPS ? Quel est votre numéro d'agrément ?

C'est la question qui élimine à elle seule la majorité des faux professionnels. Le CNAPS (Conseil national des activités privées de sécurité) est l'autorité publique qui délivre et contrôle les autorisations d'exercer. Chaque détective légal possède un numéro d'agrément personnel et un numéro d'autorisation d'exercice pour son agence.

Bonne réponse Il vous donne son numéro immédiatement et vous invite à le vérifier.

Signal d'alerte Il reste vague, parle d'un « agrément en cours », ou change de sujet.

QUESTION 2

Avez-vous une assurance responsabilité civile professionnelle ?

Un professionnel sérieux est couvert par une assurance RC professionnelle. C'est une garantie pour vous en cas de faute, et un signe de structuration. Un détective qui travaille sans assurance travaille probablement aussi sans le reste.

Bonne réponse Il cite son assureur et peut fournir une attestation.

Signal d'alerte Il n'a pas d'assurance, ou ne comprend pas la question.

QUESTION 3

Pouvez-vous me remettre un devis écrit et un contrat avant de commencer ?

La loi impose un contrat écrit entre le détective et son client. Un devis clair, détaillé, et un mandat signé ne sont pas une option : ce sont une obligation légale et la marque d'un professionnel. Méfiez-vous de qui veut commencer « tout de suite », sur un simple accord verbal.

Bonne réponse Il vous remet un devis personnalisé et un contrat de mission écrit.

Signal d'alerte Il propose de démarrer sans rien signer, ou refuse d'écrire le prix.

QUESTION 4

Comment vos honoraires sont-ils calculés ? Y a-t-il des frais en plus ?

La transparence sur le prix est un test de confiance. Un professionnel vous explique sa tarification, ce qu'elle comprend, et ce qui pourrait s'ajouter (frais kilométriques hors forfait, majorations de nuit ou de dimanche). Vous devez savoir à quoi vous vous engagez avant de dire oui.

Bonne réponse Il détaille le forfait, les majorations éventuelles et les frais annexes.

Signal d'alerte Il donne un prix flou, ou promet un résultat pour un montant fixe sans conditions.

QUESTION 5

Quelles méthodes allez-vous employer ? Sont-elles légales ?

Un vrai professionnel ne vous promettra jamais de pirater un téléphone, de poser un GPS clandestin ou de fournir des relevés bancaires. S'il le fait, fuyez : non seulement c'est illégal, mais la preuve sera inutilisable et vous serez exposé. Le bon détective vous explique qu'il travaille depuis la voie publique, dans un cadre strict.

Bonne réponse Il explique des méthodes légales et refuse clairement les procédés interdits.

Signal d'alerte Il promet des informations « impossibles » à obtenir légalement (messages, comptes, géolocalisation).

QUESTION 6

Le rapport final sera-t-il utilisable devant un tribunal ?

L'intérêt d'une enquête, c'est un rapport qui pèse en justice. Demandez si le rapport est rédigé pour être produit devant un juge, horodaté, documenté, et si le détective peut, le cas échéant, en attester. Un professionnel connaît la jurisprudence sur la recevabilité et calibre son travail en conséquence.

Bonne réponse Il confirme produire un rapport opposable et connaît les règles de recevabilité.

Signal d'alerte Il n'a jamais pensé à la dimension judiciaire, ou ne sait pas ce qu'est un rapport opposable.

QUESTION 7

Avez-vous de l'expérience sur des affaires comme la mienne ?

Divorce, arrêt maladie, concurrence déloyale, recherche de personne : chaque type d'affaire a ses codes. Un professionnel expérimenté sait immédiatement de quoi vous parlez, vous pose les bonnes questions, et vous dit franchement si votre affaire est jouable ou non. L'honnêteté sur la faisabilité est un excellent signe.

Bonne réponse Il connaît votre type de dossier et vous dit franchement ce qui est réaliste.

Signal d'alerte Il promet un résultat garanti à 100 %, ce qu'aucun professionnel honnête ne fait.

Le résumé du test

Agrément, assurance, contrat écrit, prix transparent, méthodes légales, rapport opposable, expérience réelle. Sept feux verts, vous êtes entre de bonnes mains. Un seul feu rouge, passez votre chemin.

PARTIE 5

L'enquête

Comment ça se passe, du premier appel au rapport final.

PARTIE 5

Comment se déroule une enquête

Du premier appel au rapport opposable, étape par étape.

Beaucoup de gens hésitent à contacter un détective parce qu'ils ne savent pas à quoi s'attendre. Vont-ils devoir tout raconter ? Combien de temps ça prend ? Est-ce discret ? Voici, concrètement, le déroulé d'une enquête sérieuse, de votre premier appel jusqu'à la remise du rapport.

ÉTAPE 1 Le premier contact

Tout commence par un échange, au téléphone ou en rendez-vous. Vous exposez votre situation, vos doutes, ce que vous cherchez à établir. Cet échange est strictement confidentiel. Le détective écoute, pose des questions précises, et commence à évaluer si votre affaire est faisable et par quels moyens.

C'est aussi le moment où un professionnel honnête vous dira franchement si l'enquête a des chances d'aboutir, ou si elle serait vaine. Cette lucidité vous évite de dépenser pour rien.

ÉTAPE 2 L'analyse du dossier et la stratégie

À partir de ce que vous savez déjà (habitudes, adresses, horaires, immatriculations, contexte), le détective bâtit une stratégie d'enquête. Il définit les objectifs précis, les moyens à mobiliser, la durée estimée et le budget. Rien n'est laissé au hasard, et surtout rien ne démarre sans votre accord.

ÉTAPE 3 Le devis et le contrat de mission

Vous recevez un devis personnalisé, détaillé, et un contrat de mission écrit. Ce document précise l'objet de l'enquête, les moyens engagés, le tarif et les conditions. Vous savez exactement à quoi vous vous engagez avant de signer. C'est une obligation légale, et une garantie pour vous.

ÉTAPE 4 La mission de terrain

C'est le cœur du travail : surveillances, filatures, constatations, recherches. L'enquêteur agréé travaille avec discrétion, depuis la voie publique, dans le respect strict de la loi. Chaque observation

est datée, située, photographiée. La personne surveillée ne se doute de rien, ce qui garantit l'authenticité des constatations.

Chez Fox Détectives, aucune mission de terrain n'est acceptée en dessous de quatre heures consécutives, car une surveillance trop courte ne produit pas de résultat exploitable. La mission inclut la mise à disposition d'un agent agréé, un coordinateur, les repérages, les photographies et la rédaction du rapport.

ÉTAPE 5 Le point d'étape

Sur les affaires qui durent, vous êtes tenu informé de l'avancement. Un point régulier vous permet de savoir où en est l'enquête, d'ajuster la stratégie si nécessaire, et de décider en connaissance de cause de la poursuivre ou de l'arrêter. Vous gardez la main à chaque instant.

ÉTAPE 6 Le rapport final opposable

À la fin de la mission, vous recevez un rapport d'enquête écrit, structuré, horodaté et documenté. Il retrace la chronologie des constatations, appuyée par des photographies. Ce rapport est conçu pour être produit en justice : il constitue un élément de preuve recevable, que votre avocat pourra verser au dossier.

C'est ce document qui transforme votre doute en fait établi. C'est lui, au bout du compte, qui fait la différence dans une procédure.

Combien de temps, combien ça coûte ?

Une surveillance se facture au forfait : 380 € TTC la demi-journée (4 h), 870 € TTC la journée (10 h), 2 500 € TTC les trois jours (30 h), sur devis au-delà. Les heures supplémentaires hors forfait sont à 96 € TTC. Les interventions de nuit, le dimanche et les jours fériés sont majorées de 25 %.

La durée dépend de votre affaire. Un devis précis est toujours établi avant de commencer.

PARTIE 6

Le périmètre

Ce qu'un détective peut faire, et ce qu'il ne fera jamais.

PARTIE 6

Ce qu'un détective peut faire, et ne fera jamais

Le vrai périmètre légal du métier, sans mythe ni promesse impossible.

Les films et les séries ont donné une image faussée du détective privé. Non, il ne pirate pas des serveurs. Non, il n'a pas accès à vos comptes bancaires d'un clic. Non, il ne géolocalise pas un téléphone à distance. Le vrai métier est plus rigoureux, plus légal, et au fond plus efficace : parce que ce qu'il produit tient devant un juge.

Ce qu'un détective privé agréé peut faire

Le périmètre légal est large et couvre l'immense majorité des besoins réels des particuliers et des entreprises.

- Surveiller et filer une personne depuis la voie publique, avec discrétion.
- Constater des faits, des rencontres, des habitudes, des allées et venues.
- Rechercher l'adresse d'une personne, en France ou à l'étranger.
- Identifier l'employeur d'un débiteur en vue d'une saisie sur salaire.
- Mener une enquête de solvabilité ou de patrimoine par des sources légales.
- Réaliser une enquête de voisinage ou de moralité dans un cadre licite.
- Documenter une activité concurrente ou un travail dissimulé.
- Détecter des dispositifs d'espionnage (micros, caméras, logiciels).
- Rédiger un rapport d'enquête horodaté, opposable et produisible en justice.

Ce qu'un détective privé ne fera jamais

Si un « détective » vous propose l'une des choses suivantes, ce n'est pas un professionnel : c'est quelqu'un qui vous expose à des poursuites et vous vend une preuve qui sera annulée.

- **Pirater un téléphone, un ordinateur ou une messagerie.** *Infraction pénale.*
- **Poser un traceur GPS** sur un véhicule à l'insu de son propriétaire. *Infraction pénale.*
- **Fournir des relevés bancaires** ou des données protégées par un secret. *Illégal.*
- **Écouter ou enregistrer** des communications privées. *Violation du secret des correspondances.*

- **S'introduire dans un domicile** ou un lieu privé. *Violation de domicile.*
- **Garantir un résultat à 100 %.** *Aucun professionnel honnête ne le promet.*

Le résumé en un coup d'œil

IL PEUT	IL NE PEUT PAS
• Surveiller depuis la voie publique • Rechercher une adresse • Identifier un employeur • Enquêter sur la solvabilité • Constater et documenter • Rédiger un rapport opposable	• Pirater un appareil • Poser un mouchard GPS caché • Accéder à vos comptes bancaires • Écouter des communications • Entrer dans un domicile • Garantir un résultat certain
La vraie force du détective Sa force n'est pas d'avoir accès à l'interdit. Sa force, c'est de produire, dans le respect de la loi, une preuve que le juge acceptera. C'est exactement ce que ni vous, ni un amateur, ne pouvez faire.	

LE CADRE

Un métier encadré

Loi, agrément, déontologie : ce qui garantit le sérieux.

LE CADRE

Un métier encadré par l'État

Loi, agrément, déontologie, protection des données : ce qui garantit le sérieux.

Le détective privé n'est pas un métier libre. C'est une profession réglementée, contrôlée par l'État. Comprendre ce cadre, c'est comprendre pourquoi le choix d'un professionnel agréé n'est pas un détail, mais la condition même de la validité de votre dossier.

Une profession réglementée depuis 1983

L'activité d'agent de recherches privées, le nom officiel du détective privé, est encadrée par la loi du 12 juillet 1983, aujourd'hui intégrée au code de la sécurité intérieure. Exercer sans autorisation est une infraction. Cette réglementation existe pour protéger le public contre les abus et garantir un exercice sérieux.

Le CNAPS, autorité de contrôle

Le Conseil national des activités privées de sécurité, le CNAPS, est l'établissement public chargé de délivrer les autorisations et de contrôler la profession. Chaque détective doit détenir un agrément personnel, et chaque agence une autorisation d'exercice. Ces numéros sont vérifiables. C'est pourquoi la toute première question à poser à un détective est celle de son agrément.

Nos références

Fox Détectives exerce sous l'agrément CNAPS AUT-075-2118-12-24-20190726925.

SIREN 879 569 580 — 37 rue des Mathurins, 75008 Paris.

Une déontologie stricte

La profession est soumise à un code de déontologie. Il impose la loyauté, la confidentialité, le respect de la légalité et l'interdiction des méthodes prohibées. Un détective agréé engage sa responsabilité professionnelle. Il a tout intérêt à respecter la loi : sa preuve, et son agrément, en dépendent.

Le respect de vos données et de la vie privée

L'activité s'exerce dans le respect du RGPD et de la protection de la vie privée. Les informations recueillies le sont pour un motif légitime, de manière proportionnée, et sont traitées avec

confidentialité. Cette rigueur n'est pas une contrainte : c'est ce qui rend le rapport solide et opposable.

Ce que le cadre légal vous garantit

Un professionnel agréé, contrôlé par l'État, tenu à une déontologie, produisant des preuves légales dans le respect de vos données. C'est exactement ce qui sépare une enquête sérieuse d'une démarche amateur risquée.

Les idées reçues sur les détectives

Ce que les films racontent, et ce que dit la réalité du métier.

« **Un détective peut accéder à n'importe quel compte bancaire.** »

La réalité. Faux. Aucun professionnel n'a d'accès direct à vos comptes. Une enquête de patrimoine légale s'appuie sur des sources ouvertes et des recoupements, jamais sur un piratage bancaire.

« **Il peut géolocaliser un téléphone à distance.** »

La réalité. Faux, et c'est une infraction. Géolocaliser une personne à son insu porte atteinte à sa vie privée. Un détective travaille par observation physique, pas par piratage.

« **Ce qu'il trouve est automatiquement valable en justice.** »

La réalité. Faux dans l'absolu, vrai s'il travaille bien. Un rapport n'a de valeur que s'il a été établi légalement. C'est justement la compétence du professionnel agréé qui garantit la recevabilité.

« **Engager un détective, c'est forcément très cher.** »

La réalité. Faux. Une recherche d'adresse démarre autour de 120 € TTC. Une demi-journée de surveillance est à 380 € TTC. Le coût dépend de votre affaire, et un devis précis est donné d'avance.

« **Le détective agit dans l'illégalité pour obtenir des résultats.** »

La réalité. Faux pour un professionnel agréé. Son intérêt est exactement inverse : produire une preuve légale qui tiendra. L'illégalité détruit la preuve et l'expose lui-même à des poursuites.

« **On ne peut rien prouver sans entrer dans la vie privée de l'autre.** »

La réalité. Faux. L'essentiel se constate depuis l'espace public : allées et venues, rencontres, activités. C'est patient, méthodique, et parfaitement légal.

QUESTIONS FRÉQUENTES

Vos questions, nos réponses

Ce qu'on nous demande le plus souvent avant de démarrer.

Q. Est-ce que ma démarche restera confidentielle ?

Oui. Le secret professionnel encadre notre activité. Votre identité, votre affaire et nos échanges restent strictement confidentiels, y compris vis-à-vis de la personne concernée par l'enquête.

Q. La personne surveillée peut-elle savoir que je l'ai fait suivre ?

Le travail est mené avec discrétion et sans contact. En pratique, la personne ne se doute de rien, ce qui garantit l'authenticité des constatations. Le rapport ne vous est remis qu'à vous.

Q. Combien de temps dure une enquête ?

Cela dépend entièrement de votre affaire. Une recherche d'adresse peut aboutir en quelques jours. Une surveillance se compte en journées de terrain, calibrées selon l'objectif. Nous vous donnons une estimation dans le devis.

Q. Ai-je besoin d'un avocat pour faire appel à un détective ?

Non, vous pouvez nous solliciter directement. Cela dit, si votre affaire vise une procédure, nous travaillons volontiers en coordination avec votre avocat, à qui le rapport sera utile.

Q. Le rapport est-il vraiment accepté par les tribunaux ?

Oui, à condition d'être établi légalement, ce qui est notre métier. Les rapports d'enquête de détectives agréés sont régulièrement admis comme éléments de preuve par les juridictions françaises.

Q. Que se passe-t-il si l'enquête ne trouve rien ?

Une enquête établit des faits, favorables ou non à vos attentes. L'absence de constatation est aussi une information : elle peut lever un doute injustifié. Nous vous disons dès le départ ce qui est réaliste.

Q. Puis-je arrêter la mission en cours de route ?

Oui. Vous restez décisionnaire. Sur les affaires qui durent, un point d'étape vous permet de décider de poursuivre ou d'arrêter, en fonction des premiers éléments et de votre budget.

Q. Intervenez-vous partout en France ?

Oui, et à l'étranger pour certaines prestations comme les recherches d'adresse. Notre organisation nous permet de couvrir un large périmètre géographique.

TARIFS

Nos tarifs, en toute transparence

Une tarification claire, forfaitaire, communiquée par devis avant toute mission.

Nous pratiquons une tarification forfaitaire pour les surveillances, filatures et enquêtes de terrain. Avant tout début de mission, un devis personnalisé vous est communiqué. Les montants ci-dessous sont indicatifs et donnés à titre de repère.

Surveillances et filatures

Prestation	
Demi-journée (4 heures)	380 € TTC
Journée (10 heures)	870 € TTC
Trois jours (30 heures)	2 500 € TTC
Au-delà de 30 heures	Sur devis
Heure supplémentaire hors forfait	96 € TTC

Majoration de 25 % pour les interventions de nuit (21h-6h), le dimanche et les jours fériés. Frais kilométriques hors forfait : 0,70 € HT.

Autres prestations

Prestation	
Recherche d'adresse en France	120 à 480 € TTC
Recherche d'adresse à l'étranger	180 à 720 € TTC
Enquête de voisinage	à partir de 380 € TTC
Recherche d'employeur	120 à 540 € TTC
Enquête de solvabilité	à partir de 600 € TTC
Enquête de patrimoine	à partir de 360 € TTC
Enquête informatique	Sur devis
Détection micro, caméra, logiciel espion	Sur devis

Ce que comprend un forfait de surveillance

Mise à disposition d'un agent agréé CNAPS, majorations soir et dimanche, frais kilométriques dans la limite de 30 km par intervention, coordinateur de mission, repérages topographiques,

photographies et rédaction du rapport.

À titre indicatif, aucune mission de terrain n'est acceptée en dessous de 4 heures consécutives.

Les enquêtes administratives ne peuvent être chiffrées précisément qu'après étude approfondie de votre dossier. Le prix dépend de l'étendue et de la difficulté des investigations. Pour un devis détaillé, contactez-nous.

LEXIQUE

Les mots à connaître

Le vocabulaire de l'enquête et de la preuve, expliqué simplement.

Agrément CNAPS. Autorisation délivrée par le Conseil national des activités privées de sécurité, obligatoire pour exercer légalement le métier de détective privé en France.

Agent de recherches privées. Terme officiel désignant le détective privé dans la réglementation française.

Preuve licite. Preuve obtenue dans le respect de la loi et des droits fondamentaux. Elle est recevable en justice.

Preuve illicite. Preuve obtenue en violant une loi (piratage, mouchard, intrusion). Fragile au procès et souvent constitutive d'une infraction.

Preuve déloyale. Preuve obtenue par un stratagème ou à l'insu de la personne. Admise sous conditions strictes depuis l'arrêt de la Cour de cassation du 22 décembre 2023.

Rapport opposable. Rapport d'enquête rédigé pour être produit en justice : horodaté, documenté, et pouvant être versé au dossier par un avocat.

Filature. Suivi discret d'une personne pour documenter ses déplacements et ses rencontres, réalisé depuis l'espace public.

Surveillance. Observation d'un lieu ou d'une personne pendant une durée déterminée pour constater des faits.

Enquête de solvabilité. Évaluation de la capacité financière réelle d'une personne ou d'une société, notamment avant un recouvrement.

Enquête de patrimoine. Identification des biens d'une personne (immobilier, comptes, parts sociales) par des sources légales.

Constat d'huissier. Constatation matérielle établie par un commissaire de justice, souvent déclenchée grâce aux informations réunies par le détective.

Proportionnalité. Principe selon lequel l'atteinte à la vie privée de l'autre partie doit rester mesurée au regard du but poursuivi. Critère clé de recevabilité depuis 2023.

Votre check-list avant de mandater

Imprimez cette page et cochez au fil de votre premier échange.

Les vérifications essentielles

- ☐ Le détective m'a communiqué son numéro d'agrément CNAPS.
- ☐ Il dispose d'une assurance responsabilité civile professionnelle.
- ☐ Il m'a remis un devis écrit et détaillé avant de commencer.
- ☐ Un contrat de mission écrit m'a été proposé à la signature.
- ☐ Le mode de calcul des honoraires et des frais est clair.
- ☐ Les méthodes annoncées sont légales (pas de piratage, pas de GPS caché).
- ☐ Le rapport final sera opposable, utilisable devant un juge.
- ☐ Le détective connaît mon type d'affaire et m'a dit ce qui est réaliste.
- ☐ Aucune promesse de résultat « garanti à 100 % » ne m'a été faite.

Ce que je prépare de mon côté

- ☐ Les habitudes, horaires et lieux connus de la personne concernée.
- ☐ Les adresses utiles (domicile, travail, lieux fréquentés).
- ☐ Le numéro d'immatriculation du véhicule, si je le connais.
- ☐ Le contexte de mon affaire et ce que je cherche précisément à établir.
- ☐ Les documents déjà en ma possession (courriers, échanges, factures).

Un rappel qui protège votre dossier

Ne tentez pas de constituer la preuve vous-même. Rassemblez seulement ce que vous savez déjà, et laissez le professionnel construire la preuve dans les règles. Vous gardez ainsi les mains propres et un dossier solide.

VOS PROCHAINES ÉTAPES

Un doute mérite une réponse, pas une nuit blanche.

Vous avez maintenant l'essentiel. Vous savez qu'une preuve ne vaut que si elle est légale. Vous savez reconnaître un vrai professionnel. Vous savez ce qu'un détective peut faire pour vous, et comment se déroule une enquête. Il vous reste une chose : parler de votre situation à quelqu'un qui saura vous dire, franchement, si votre affaire est jouable.

Ce premier échange est confidentiel et sans engagement. Vous exposez votre situation, nous vous disons ce qui est réaliste, et vous décidez ensuite, en connaissance de cause.

FoxDétectives
Notre union fait votre force

Parlons de votre affaire
Échange confidentiel, gratuit et sans engagement

Disponible 24h/24, 7j/7
07 69 80 96 94
www.fox-detectives.com

Deux structures, une expertise

Fox Détectives accompagne les particuliers (divorce, infidélité, recherche de personne, litiges familiaux). **RIF Détective** intervient auprès des entreprises et des professionnels (arrêt maladie abusif, concurrence déloyale, solvabilité). Selon votre besoin, nous vous orientons vers la bonne équipe.

Nos garanties de professionnel

Agrément CNAPS AUT-075-2118-12-24-20190726925

SIREN 879 569 580 — 37 rue des Mathurins, 75008 Paris

Devis personnalisé et contrat de mission écrit avant toute intervention.

Ce guide est fourni à titre d'information générale et ne constitue pas un conseil juridique individualisé. Les tarifs mentionnés sont indicatifs et donnés hors devis personnalisé. Pour toute affaire, un échange préalable est recommandé.